

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD154-2016**

| Nombre<br>de membres du conseil |    |
|---------------------------------|----|
| en exercice                     | 67 |
| Présents                        | 52 |
| Votants                         | 61 |
| Pouvoirs                        | 9  |

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 23 septembre 2016

**LE 29 septembre 2016**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire sous la présidence  
de Monsieur Auzou

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE DE LA VILLE DE PERIGUEUX VALANT COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Président : M. AUZOU

Secrétaire de séance : M. LECOMTE

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERAUD-DAUSSE, SALINIER, DORET.

MM. BUISSON, LE MAO, COUNIL, PASSERIEUX, SUBERBERE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, CROUZAL, PROTANO, GEOFFROY, BONNET, LE PAPE, LACOSTE, LARRE, RIGAUD, LAROCHE, BREAU, LARENAUDIE, AUDI, CIPIERE, KHAIRALLAH, MACARY, MOSSION, TENAILLON, MOTTIER, MATHIEU, BUFFIERE, TALLET, GENDRE, GEORGIADES.

ABSENTS : Mmes. GONTHIER, RAT-SOULIER, DECABRAS, SALOMON, PAUL.

MM. BEYLOT, DESPLAT, BERIT-DEBAT, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, LE VACON, ROUQUIÉ, REYNET, COLBAC.

POUVOIRS

|                 |           |               |
|-----------------|-----------|---------------|
| M. BEYLOT       | Pouvoir à | M. MOTTIER    |
| Mme GATAULT     | Pouvoir à | M. RIGAUD     |
| M. DUNOYER      | Pouvoir à | M. MACARY     |
| M. GIRAUDEL     | Pouvoir à | Mme MOULENES  |
| Mme RAT-SOULIER | Pouvoir à | Mme DARTENCET |
| M. ROUQUIÉ      | Pouvoir à | Mme BORAS     |
| Mme PAUL        | Pouvoir à | M. ROUSSARIE  |
| M. COLBAC       | Pouvoir à | Mme SALOMON   |
| Mme DECABRAS    | Pouvoir à | M. GEORGIADES |

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN SAUVEGARDE DE LA VILLE DE PERIGUEUX VALANT COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** par délibération du 18 septembre 2012, la Ville de Périgueux a institué la Commission locale du secteur sauvegardé (CLSS). Le Grand Périgueux étant compétent en matière d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, celui-ci a, par une délibération du 29 octobre de la même année, institué une nouvelle CLSS et délégué sa présidence à son premier vice-président Mr AUDI.

**Qu'** il est rappelé que la CLSS est chargée du suivi et de l'élaboration du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé (PPSMV) et doit formuler un avis sur tout projet d'élaboration, de révision, de modification ou de mise à jour dudit document ou encore d'aménagement ou de construction, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions du PPSMV.

**Qu'** elle assume également, en vertu de cette même délibération, sans modification de sa composition, les compétences exercées par la Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP).

**Considérant que** la CLSS/CLAVAP s'organise autour de trois collèges actuellement composés de : 4 élus municipaux, 4 représentants de l'Etat, 3 personnes qualifiées.

**Qu'** il est opportun d'enrichir le collège des personnes qualifiées d'un membre complémentaire en la personne de Monsieur Guillaume BIDEUX, président de l'Office du commerce et de l'artisanat de Périgueux ou de son représentant. Sa présence assure d'une part la représentation des activités économiques animant le centre-ville, en complément du représentant de l'office de tourisme. D'autre part cette nomination permet d'équilibrer à 4 personnes chacun des 3 collèges composant la CLAVAP.

**Que** la composition de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé valant CLAVAP sera alors comme suit :

1/ Collège élus

Titulaires : Laurence DATRIER, Gérard TENAILLON, Elisabeth DARTENCET, Marie MOULENES

Suppléants : Aurélien JARDRY, Valentin AURO, Nelly PERRAUD-DAUSSE, Richard BOURGEOIS

2/ Représentants de l'Etat tel que désignés par le Préfet

- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- L'Architecte des Bâtiments de France, responsable du STAP Dordogne ou son représentant

3/ Collège des personnes qualifiées

- la Conservatrice du Musée Gallo-romain de Vesunna ou son représentant
- la Présidente de l'Association Renaissance du Greffe ou son représentant
- la Présidente de l'Office du tourisme ou son représentant
- le Président de l'Office commerce et de l'artisanat de Périgueux ou son représentant

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- de valider la modification de la composition de la commission locale du secteur sauvegardé de Périgueux, valant commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comme présentée ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

|   |                            |
|---|----------------------------|
| Délibération publiée le 6.10.2016                           | Pour extrait conforme      |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 13 OCT. 2016 | Périgueux, le 13 OCT. 2016 |

Le Président  
Jacques AUZOU

